

C O M M U N E D E  
**BIÈVRES**

---

**DÉLIBÉRATION N°2474 : RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SERVICE PUBLIC DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DES ÉNERGIES LOCALES EN ÎLE-DE-FRANCE RELATIF À L'ANNÉE 2022.**

---

Date de convocation : 12 décembre 2023

Date d'affichage :

**Nombre de conseillers : 27**

- en exercice : 27  
- présents : 19  
- absents représentés : 8  
- absents non représentés : 0  
- votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

**Étaient présents :**

Mme Anne PELLETIER – LE BARBIER, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, M. Benoist BERTHIER, Mme. Daniele BOUDY, M. Arnaud DESBOIS, Mme. Virginie BREC, M. Denis LENORMAND, M. Paul PARENT, M. Dan ATLAN, Mme Marianne FERRY, M. Frédéric ELLEBOODE, Mme Caroline NOGUES, M. François DEVERNAY, Mme. Florence CURVALE, M. Emmanuel MICHAUX, M. Emmanuel PAYRAUD

**Absents représentés :**

Mme. Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Hubert HACQUARD,  
M. Amine PATEL représenté par M. Denis LENORMAND,  
Mme. Chehrazade AINSEBA représentée par Mme Céline MAISONNEUVE,  
Mme. Marie BRUCELLE représentée par M. Marc LABELLE,  
M. Philippe BAUD représenté par M. Benoist BERTHIER,  
Mme. Dorothee BRÉNÉOL représentée par Mme. Daniele BOUDY,  
M. Marc SUSPIZE représenté par Mme. Caroline BOUGOT,  
Mme. Sophie DUBOIS représentée par Mme. Virginie BREC.

**Absent non représenté :**

Aucun

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 21 heures 15.

---

## DÉLIBÉRATION N°2474 : RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SERVICE PUBLIC DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ ET DES ÉNERGIES LOCALES EN ÎLE-DE-FRANCE RELATIF À L'ANNÉE 2022.

---

La commune a adhéré au SIGEIF (Service public du gaz, de l'électricité et des énergies locales en Île-de-France) par délibération n°2227 du 6 octobre 2020.

Le Sigeif est un Syndicat Inter-communal créé en 1904 pour la compétence service public de la distribution du gaz et de la distribution d'électricité. C'est ainsi le plus important syndicat d'énergie en France. En plus de ses métiers historiques, et depuis 2013, le Sigeif a la compétence pour accompagner les communes vers la transition énergétique : Mobilité électrique, énergies thermiques renouvelables, biométhanisation, énergie solaire, etc.

Conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, chaque année, le SIGEIF est tenu de présenter un rapport annuel d'activité en vue de sa présentation en séance du Conseil municipal.

Ce rapport est consultable en Mairie dans le dossier du Conseil municipal et est disponible sur le site du SIGEIF [www.sigeif.fr](http://www.sigeif.fr)

Le Conseil municipal est invité à en prendre acte.

Le Conseil municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-39,

Vu le rapport annuel d'activité présenté par le Service public du gaz, de l'électricité et des énergies locales en Île-de-France (SIGEIF) pour l'année 2022,

Vu le compte administratif arrêté par le Service public du gaz, de l'électricité et des énergies locales en Île-de-France (SIGEIF) pour l'année 2022,

Après avoir entendu le rapport des délégués de la commune au Service public du gaz, de l'électricité et des énergies locales en Île-de-France (SIGEIF),

Considérant que ce rapport annuel d'activité doit être présenté au Conseil municipal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article unique : PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Service public du gaz, de l'électricité et des énergies locales en Île-de-France (SIGEIF) portant sur l'année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE DE CETTE DÉLIBÉRATION  
(À L'UNANIMITÉ)

Fait à Bièvres, le

**22 DEC. 2023**

Pour extrait conforme,

Anne PELLETIER-LE-BARBIER  
Maire de Bièvres



